

Code de conduite des employés

Exercer notre activité de
manière responsable



Sommaire

Le mot du PDG	2
Comment utiliser ce Code de conduite	5
Législation et réglementation	7
Lutte contre la corruption	9
Cadeaux, marques d'hospitalité et divertissements	
Paiements de facilitation	
Dons et sponsoring	
Dons aux partis politiques	
Conflits d'intérêts	15
Partenaires commerciaux	17
Partenaires commerciaux représentant les clients d'Hempel	
Concurrence loyale	21
Actifs de la société, y compris informations confidentielles	23
Droits de l'Homme	25
Santé et sécurité	
Diversité et inclusion	
Droits au travail	
Environnement	29
Exprimer une préoccupation	31
Arrêtez-vous et réfléchissez avant d'agir	
Arrêtez-vous et signalez	

Le mot du PDG

« Notre Code de conduite affirme notre engagement à respecter les lois en vigueur et agir de manière éthique, durable et socialement responsable dans tout ce que nous faisons. »

Chez Hempel, notre succès repose sur la confiance ; et nous travaillons chaque jour pour gagner la confiance de nos clients, des parties prenantes externes ainsi que pour notre confiance mutuelle. En même temps, nous avons une responsabilité vis-à-vis de l'environnement et de la société en général.

C'est pourquoi, nous devons travailler avec un niveau élevé de transparence et d'intégrité où que nous agissons, indépendamment de ce qui est considéré comme acceptable selon les pratiques commerciales locales. Nous avons également signé le Pacte mondial (ou « Global Compact » en anglais) des Nations Unies, et nous nous engageons à appliquer les principes des Nations Unies sur les Droits de l'Homme, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Notre culture unique Hempel et nos valeurs « Hempel at Heart » sont au cœur de nos normes éthiques élevées, mais nous avons parfois aussi besoin d'une orientation plus précise, c'est pourquoi nous avons un Code de conduite des collaborateurs.

En tant que collaborateur, notre Code de conduite vous explique clairement les responsabilités de l'entreprise. Il définit exactement ce que l'on attend de vous dans différentes situations. Veuillez le lire attentivement, vous y référer pendant votre travail et ne pas hésiter à vous exprimer si vous êtes témoin de situations suspectes dans lesquelles nous ne sommes pas à la hauteur de nos propres attentes élevées.

Merci pour votre engagement à gagner la confiance.

Michael Hansen

PDG du groupe Hempel



Comment utiliser ce Code de conduite

But du Code de conduite

Notre Code de conduite est là pour vous protéger en tant que collaborateur et pour garantir que nous ne mettrons jamais en danger la réputation ou la marque Hempel. Les clients souhaitent que nous soyons un partenaire de confiance. La seule manière d'être un partenaire de confiance est de vivre nos valeurs et de rester fidèles à nos principes. Nous voulons que nos partenaires commerciaux, y compris les clients, distributeurs, exploitants de navires, agents, fournisseurs et consultants, respectent des normes éthiques similaires. Ce Code de conduite est un document pratique qui énonce nos principes et ce qu'ils signifient pour nous en tant qu'entreprise et pour vous en tant que collaborateur.

Faute

Le fait d'être un collaborateur d'Hempel signifie que vous acceptez de respecter ce Code de Conduite. Les cas de non-conformité sont pris très au sérieux et entraînent des mesures disciplinaires qui peuvent aller jusqu'au licenciement.

Leadership

Les managers et les personnes ayant des capacités de supervision ont la responsabilité de donner l'exemple, à la fois en respectant le Code de conduite et en s'assurant que les autres en fassent de même. Ceci exige de faire preuve de proactivité pour s'assurer que les personnes sous votre supervision comprennent ce que cela signifie en pratique, en abordant les thèmes de manière ouverte et fréquente, et en étant disponible pour apporter un soutien.

Demander de l'aide

Dans certaines circonstances, la meilleure manière d'agir n'est pas forcément évidente. Si vous avez des difficultés à interpréter ou appliquer le Code de conduite, vous devez vous adresser à votre supérieur hiérarchique pour lui demander de l'aide. Si vous avez des doutes, vous trouverez de l'aide sur ComplianceHelp, sur notre plateforme de collaboration (« Collaboration Platform »), où se trouvent le Code de Conduite et tous les modèles, politiques et directives. Vous pouvez aussi soulever les problèmes sensibles ou poser des questions de façon anonyme par le biais de notre service d'assistance Hempel.



Législation et réglementation

Notre entreprise respecte la législation, les règles et la réglementation dans toutes ses activités et dans tous les pays où elle est implantée.

Nous fournissons une assistance juridique pour identifier et interpréter les lois. Le cas échéant, nous fournissons une formation et d'autres matériels pour veiller à ce que vous sachiez comment respecter la législation et la réglementation en vigueur.



Nous respectons la législation en vigueur sur le contrôle du commerce extérieur. La conformité commerciale inclut la réglementation qui régit l'importation, l'exportation et le commerce intérieur de marchandises, technologies, logiciels et services, ainsi que les sanctions internationales et les pratiques commerciales restrictives.

- Nous ne travaillons pas avec les entreprises ou personnes qui enfreignent les règles.
- Nous contrôlons les produits qui pourraient être utilisés à une fin illégale en les enregistrant de manière appropriée, conformément à la législation des pays concernés.

Nous ne pratiquons pas le blanchiment d'argent. Le blanchiment d'argent désigne les situations dans lesquelles les produits du crime sont dissimulés dans des opérations commerciales légitimes ou dans lesquelles des fonds légitimes sont utilisés pour soutenir des activités criminelles, y compris le terrorisme. Toutes les entreprises courent le risque d'être exploitées de cette manière et nous devons être sur nos gardes pour protéger notre réputation et veiller à respecter la législation.

- Nous devons connaître l'identité de tous nos clients.
- Nous surveillons notre entreprise pour déceler tous signes d'activités de blanchiment d'argent.

Ce que l'on attend de vous

Chacun chez Hempel a la responsabilité de respecter la loi et les politiques d'Hempel.

Nous fournissons à nos collaborateurs les outils et les connaissances nécessaires pour que cela soit possible.

- **Toujours** participer à la formation dispensée sur la manière de respecter la loi et les politiques d'Hempel et appliquer cette formation dans le travail quotidien.
- **Toujours** respecter la politique de contrôle des exportations.
- **Toujours** s'assurer que l'on connaît les restrictions concernant les lieux où les produits Hempel peuvent être vendus.
- **Toujours** connaître l'identité de ses clients ou partenaires commerciaux.
- **Toujours** rester vigilant dans son travail quotidien pour identifier les signes d'activités de blanchiment d'argent.
laundering activity.

Lutte contre la corruption

Nous menons nos affaires de manière juste et légale.

Un pot-de-vin est défini comme une chose ayant de la valeur, reçue ou donnée en échange d'un avantage déloyal. La corruption peut prendre de nombreuses formes.

- Nous ne participons pas à la corruption, quelle qu'en soit la forme. Ceci inclut les pots-de-vin payés ou reçus par des partenaires commerciaux en notre nom.



! Ce que l'on attend de vous

La corruption est illégale et les conséquences sont sérieuses. La réputation d'Hempel pourrait être ternie par des actions irresponsables et vous pourriez faire l'objet de poursuites pénales.

- **Ne jamais** payer en espèces ou équivalents d'espèces – tels que des chèques ou bons – pour obtenir un avantage déloyal ou pour persuader quelqu'un de faire quelque chose. Ceci signifie aussi qu'il ne faut **jamais** faire appel à des partenaires commerciaux ou autres personnes nommées par des clients pour effectuer de tels paiements au nom d'Hempel.
- **Ne jamais** accepter de pots-de-vin sous une forme quelconque pour son usage personnel ou d'avantage offert par les fournisseurs.
- **Toujours** s'assurer que la nature de toutes les transactions est transparente. Cela signifie qu'il faut indiquer les réductions ou commissions sur les factures auxquelles ces réductions ou commissions se rapportent, enregistrer toutes les dépenses de manière précise et complète, identifier les produits gratuits etc.
- **Toujours** signaler les pots-de-vin suspectés ou demandes de pots-de-vin à votre supérieur hiérarchique.



Cadeaux, marques d'hospitalité et divertissements

Nous bâtissons des relations solides et durables avec nos clients. La réussite de notre entreprise se fonde sur la compréhension des besoins de nos clients et sur la fourniture de solutions qui répondent à ces besoins - et nous encourageons nos collaborateurs à bâtir des relations fructueuses avec les clients sur la base d'une confiance mutuelle.

- Nous ne remportons pas des contrats en traitant les clients de manière généreuse afin de les influencer.
- Nous ne fournissons pas d'avantages illégaux ou qui terniraient l'image d'Hempel s'ils étaient rendus publics.



Ce que l'on attend de vous

Il est parfaitement acceptable de dîner avec un client ou de se rendre à un événement avec lui, même si Hempel propose de payer. Mais réfléchissez attentivement à la manière dont cela pourrait être perçu. Pensez à la fréquence, au montant et au type des cadeaux, marques d'hospitalité ou divertissements, ainsi qu'à leur but.

- **Ne dépensez** jamais plus de 200 EUR par personne pour un cadeau, un événement ou un repas. Des dérogations à cette règle générale peuvent être accordées à titre exceptionnel par le directeur national ou le vice-président régional pertinent. Utilisez le modèle Approbation des cadeaux, marques d'hospitalité et divertissements que vous trouverez sur ComplianceHelp. Les limites acceptables de dépenses varient d'un pays à l'autre et vous devez vous familiariser avec ces limites dans votre pays et votre secteur d'activité.
- **Ne jamais** accepter de cadeaux ou marques d'hospitalité de la part des fournisseurs dont la valeur est supérieure à 200 EUR sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de votre supérieur hiérarchique. Utilisez le modèle Approbation des cadeaux, marques d'hospitalité et divertissements que vous trouverez sur ComplianceHelp.
- **Ne jamais** donner de tickets ou payer des repas pour des clients lorsqu'un collaborateur Hempel n'est pas présent.
- **Ne jamais** offrir de cadeaux, divertissements ou dîners à des fonctionnaires publics* sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du supérieur hiérarchique national ou vice-président régional concerné. Utilisez le modèle Approbation des cadeaux, marques d'hospitalité et divertissements que vous trouverez sur ComplianceHelp.
- **Ne jamais** offrir de cadeaux, quels qu'ils soient, aux clients et ne jamais accepter de cadeaux, quels qu'ils soient, de la part de fournisseurs pendant un processus d'appel d'offres.
- **Ne jamais** fournir d'avantages illégaux, irrespectueux ou qui terniraient l'image d'Hempel s'ils étaient rendus publics.

* Un fonctionnaire public est une personne ayant une autorité officielle conférée par un État, c'est-à-dire une personne occupant un poste législatif, administratif ou judiciaire, qu'elle ait été nommée ou élue.


Paievements de facilitation

Les paiements de facilitation sont des paiements (ou autres avantages) peu élevés mais illégaux versés à des fonctionnaires, généralement pour accélérer des services auxquels vous avez droit. Un exemple serait un paiement de faible valeur à un agent d'immigration pour qu'il émette un visa sans que vous ayez à faire la queue.

Les paiements de facilitation sont un type de pot-de-vin. On peut généralement identifier les paiements de facilitation par le fait qu'on ne vous donne pas de reçu officiel.

- Hempel s'oppose activement à toute demande de paiements de facilitation provenant d'un fonctionnaire public.

Ce que l'on attend de vous

 Do not offer facilitation payments. If faced with a demand for facilitation payments, you should:

- **Dire** au fonctionnaire que cela est strictement contraire à la politique d'Hempel et refuser la demande.
- **Tenter** d'achever la transaction dans la légalité. Par exemple, vous pouvez :
 - **demander** à parler au supérieur hiérarchique ou superviseur du fonctionnaire public
 - **demander** une preuve de la légalité du paiement, par exemple un reçu officiel
 - **faire appel** à votre supérieur hiérarchique ou un autre membre de l'équipe de direction nationale ou régionale qui vous aidera à décider de la démarche à suivre
- **Si un paiement** est véritablement inévitable, transmettez le problème au vice-président régional en utilisant le modèle des paiements de facilitation sur ComplianceHelp.

Dons et sponsoring

Nous souhaitons vivement redonner à la société et soutenir les communautés dans lesquelles nous sommes implantés. Par conséquent, nous faisons des dons caritatifs et organisons des parrainages d'entreprise.

- Nous n'utilisons jamais les parrainages caritatifs ou commerciaux pour influencer les décideurs de manière indue.



Ce que l'on attend de vous

En tant que collaborateur d'Hempel, nous vous encourageons à prendre un rôle actif dans l'engagement avec la communauté locale.

- **Toujours** veiller à ce que les dons et parrainages soient approuvés par le supérieur hiérarchique national ou le vice-président régional concerné. Utilisez le modèle Signalement des dons caritatifs et des parrainages que vous trouverez sur ComplianceHelp.
-

Dons aux partis politiques

Nous évitons activement de soutenir les organisations politiques quelles qu'elles soient.

- En tant qu'entreprise, nous ne soutenons jamais les partis politiques ou campagnes politiques.
- Nous soutenons les associations industrielles qui peuvent influencer indirectement les décisions politiques.

Ce que l'on attend de vous

- **Ne jamais** faire de dons aux partis politiques au nom d'Hempel, à une organisation affiliée à un parti ou à des personnes participant à la politique politicienne.
 - **Ne jamais** utiliser de relations politiques ou autres contacts gouvernementaux pour obtenir un traitement préférentiel pour Hempel.
 - **Ne jamais** donner l'impression qu'Hempel soutient ou appuie un candidat, une campagne ou une question auquel/à laquelle vous participez personnellement.
-

Conflits d'intérêts


Hempel mène ses affaires de manière objective.

Nous respectons la vie privée de nos collaborateurs et ne nous intéressons généralement pas à leur conduite personnelle en dehors de leur travail. Mais quand les activités personnelles, sociales ou financières d'un collaborateur perturbent ou pourraient perturber sa loyauté et son objectivité envers Hempel, il peut exister un conflit d'intérêts.

Nous reconnaissons que des conflits d'intérêts se présentent de temps à autre et que, dans la plupart des cas, ils peuvent être facilement résolus.

- Nous prenons des décisions commerciales dans le meilleur intérêt de l'entreprise.
- Nous assurons la transparence des décisions et transactions commerciales et nous aidons les personnes à prendre des décisions quand un conflit d'intérêts potentiel se présente.



 **Ce que l'on attend de vous**

Des conflits d'intérêts entre vos activités privées et votre travail peuvent se présenter de temps à autre. L'aspect le plus important est de reconnaître les conflits potentiels et de travailler avec votre supérieur hiérarchique pour les résoudre. Vous devez veiller à rester entièrement loyal envers Hempel et à ce que les conflits d'intérêts entre vos activités privées et l'entreprise soient totalement transparents et correctement gérés.

- **Toujours** déclarer par écrit les intérêts commerciaux externes (tels que la propriété ou des actions dans des activités ou partenaires commerciaux concurrents), fonctions d'administrateur, postes bénévoles etc. Utilisez le modèle Déclaration des conflits d'intérêts que vous trouverez sur ComplianceHelp.
 - **Toujours** veiller à ce que les conflits d'intérêts entre vos activités privées et les activités d'Hempel soient totalement transparents.
 - **Ne jamais** diriger des activités ou offrir des conditions commerciales favorables à une entreprise ou société dans laquelle vous ou un proche avez un intérêt.
 - **Ne jamais** employer des amis intimes ou proches, à moins qu'ils ne soient le meilleur candidat pour le poste et à moins d'avoir divulgué vos liens. Utilisez le modèle Déclaration des conflits d'intérêt que vous trouverez sur ComplianceHelp.
 - **Ne jamais** tolérer une situation dans laquelle des proches (conjoint, partenaires, parents, enfants ou frères et sœurs) se trouvent dans des relations hiérarchiques directes ou des relations mettant en jeu une supervision, une évaluation, une embauche ou une détermination de salaire ou autres avantages.
-

Partenaires commerciaux

Nous travaillons uniquement avec des partenaires commerciaux fiables, honnêtes et compétents.



En tant que société mondiale, nous travaillons avec des partenaires commerciaux dans de nombreuses régions du monde. Ces partenaires commerciaux doivent comprendre et respecter nos valeurs et nous devons prendre des mesures pour veiller à ce que ce soit le cas.

Les distributeurs, agents et autres partenaires commerciaux avec lesquels nous travaillons doivent :

- fournir à Hempel un véritable service professionnel
- être qualifiés pour exécuter le service
- avoir une bonne réputation
- être payés uniquement pour la vraie valeur de ce service
- agir dans le cadre d'un contrat valide et adéquat
- Nous ne nous associons pas à des partenaires commerciaux qui s'adonnent à des activités illégales telles que les pots-de-vin ou à des activités qui violent les Droits de l'Homme, ou avec des organisations ou personnes tombant sous le coup de sanctions.
- Nous n'utilisons jamais de partenaires commerciaux pour masquer des transactions.
- Nous avons mis en place des processus pour évaluer les risques associés aux partenaires commerciaux, sur la base du champ et du type d'activité que nous menons avec eux, et sur la base de la région du monde où cette activité se déroule.
- Nous maintenons des comptes et enregistrements qui reflètent correctement toutes les transactions dans leur intégralité, avec précision et de manière opportune. Ces transactions identifient clairement la nature des produits et services fournis ou reçus.

Un partenaire commercial est une personne avec laquelle nous avons une relation commerciale, y compris les fournisseurs, distributeurs, agents etc.

! **Ce que l'on attend de vous**

● Nous souhaitons que tous les collaborateurs veillent à ce que nos partenaires commerciaux soient compétents, pertinents et honnêtes dans toutes nos relations avec eux.

- **Toujours** utiliser les modèles de contrats standard Hempel. Si vous apportez une modification à un contrat standard ou utilisez un contrat non standard, veillez à la/ le faire approuver par le service juridique du groupe.
- **Toujours** signaler à votre supérieur hiérarchique les incidents ou problèmes potentiels liés aux partenaires commerciaux.
- **Ne jamais** demander à un partenaire commercial de faire une chose qui ne serait pas conforme à la culture, aux valeurs et aux politiques d'Hempel.
- **Ne jamais** demander à un partenaire commercial de faire des paiements illégaux ou inappropriés au nom d'Hempel.
- **Ne jamais** oublier délibérément un comportement inapproprié des partenaires commerciaux agissant au nom de Hempel.

Partenaires commerciaux représentant les clients d'Hempel

Nous sommes transparents à propos des avantages offerts aux partenaires commerciaux qui représentent nos clients.




Les partenaires commerciaux agissent souvent en tant que représentants de nos clients ou sont engagés par nos clients. Ces partenaires commerciaux sont notamment des associations d'achat, exploitants de navires, surintendants, consultants techniques, superviseurs, ingénieurs, prescripteurs, personnes influentes, agents d'achat ou autres intermédiaires.

Dans le déroulement de nos affaires, on peut nous demander d'accorder des rabais, commissions, primes ou autres avantages aux partenaires commerciaux agissant au nom des clients d'Hempel. Ces avantages peuvent créer un conflit d'intérêts car le partenaire commercial a le devoir d'agir dans l'intérêt de nos clients et non pas de donner la préférence à Hempel.

Les avantages fournis à ces partenaires commerciaux risquent fortement d'être considérés comme des pots-de-vin et sont donc très restreints.

- Nous faisons preuve d'une extrême prudence lorsque nous fournissons des avantages à des partenaires commerciaux agissant au nom des clients Hempel et nous respectons toujours les procédures, instructions et politiques pertinentes d'Hempel.
- Nous sommes transparents à propos des avantages offerts aux partenaires commerciaux qui représentent nos clients.

Les partenaires commerciaux qui représentent les clients d'Hempel sont notamment des associations d'achat, exploitants de navires, surintendants, consultants techniques, superviseurs, ingénieurs, prescripteurs, personnes influentes, agents d'achat ou autres intermédiaires.

 **Ce que l'on attend de vous**

● Si vous travaillez avec un partenaire commercial qui représente un ou des clients d'Hempel, nous souhaitons que vous veilliez à ce que sa représentation soit pertinente et à ce qu'il soit compétent et honnête dans toutes nos relations avec lui.

- **Toujours** connaître son client. C'est à vous de comprendre à qui vous offrez et fournissez un avantage.
 - **Toujours** inclure les avantages dans la documentation commerciale, tels que les propositions et les factures. Ne pas cacher ou documenter les avantages séparément.
 - **Toujours** respecter les procédures, instructions et politiques Hempel appropriées, que vous trouverez sur ComplianceHelp.
 - **Les exigences** concernant la fourniture d'avantages à des partenaires commerciaux agissant au nom des clients Hempel sont strictes et peuvent varier d'un pays à l'autre. En cas de doute, demandez conseil au directeur financier du groupe, au service de conformité du groupe ou au service juridique du groupe.
-

Concurrence loyale


Nous menons nos affaires de manière juste et légale.

Nous nous sommes engagés à respecter le principe d'une concurrence juste, ouverte et sans restriction, et nous menons nos affaires de manière juste et légale. Ce principe est important pour nous, non seulement parce que c'est la loi mais aussi parce que c'est notre conviction.

- Nous veillons à ce que tous les accords, signés ou non, respectent les lois internationales et locales en matière de concurrence.
- Nous ne nous adonnons pas à des pratiques de fixation des prix, partage du marché, limitation de production, truquage d'offres ou autres pratiques anti-concurrentielles.
- Si nous occupons une position de leader du marché, nous n'agissons pas d'une manière qui abuse de cette position dominante ou qui enfreint les lois locales ou autres.

Si vous avez des doutes à propos de contrats, réunions, discussions etc., posez votre question via compliancehelp@hempel.com.



 **Ce que l'on attend de vous**

Nous souhaitons que tous les collaborateurs évitent les activités illégales ou perçues comme telles en ce qui concerne les questions de concurrence dans leurs activités quotidiennes.

- **Ne jamais** partager d'informations sur les prix, appels d'offres ou autres questions commerciales avec qui que ce soit en dehors d'Hempel, à l'exception des clients. Ceci est particulièrement important pendant les rassemblements d'associations professionnelles ou autres rassemblements du secteur, durant lesquels nous pouvons rencontrer nos concurrents. Si des thèmes sensibles en matière de concurrence sont abordés, quittez la réunion.
- **Ne jamais** passer un accord quelconque, écrit ou autre, avec les concurrents en ce qui concerne les prix ou les appels d'offres.
- **Ne jamais** imposer de restrictions sur les fournisseurs pour réduire ou stabiliser la production, la capacité ou la productivité.
- **Ne jamais** définir un prix minimum ou un prix de revente fixe pour un concessionnaire, distributeur ou revendeur indépendant.
- **Ne jamais** boycotter un client ou fournisseur sauf en rapport avec des sanctions gouvernementales.
- **Toujours** informer immédiatement son supérieur hiérarchique si des informations sensibles pour la concurrence sont partagées avec vous ou si un concurrent tente de passer des accords illégaux.
- **Toujours** respecter le principe comme quoi toutes les décisions concernant les prix, la production, les clients et les marchés d'Hempel sont prises par Hempel seule.

Actifs de la société, y compris informations confidentielles

Nous fournissons les actifs et informations nécessaires pour gérer notre activité efficacement et veiller à ce que les actifs et informations soient correctement protégés.



Les actifs et informations sont cruciaux pour réaliser nos objectifs commerciaux. Tous les actifs et données utilisés dans l'entreprise ou conservés sur les ordinateurs de la société appartiennent à Hempel.

- Nous fournissons des actifs à usage professionnel, en termes d'équipements et d'informations.



Ce que l'on attend de vous

Tous les collaborateurs ont un devoir de vigilance et de protection des actifs et informations de l'entreprise. En règle générale, aucune information sur l'entreprise ne doit être partagée hors d'Hempel.

- **Toujours** veiller à ce que les actifs de l'entreprise soient traités avec soin et respect.
- **Toujours** respecter les règles de l'entreprise en matière d'utilisation privée des actifs de l'entreprise.
- **Toujours** utiliser les médias sociaux avec prudence – ne jamais faire de déclarations susceptibles de nuire au nom d'Hempel.
- **Ne jamais** partager d'informations avec des personnes en interne n'ayant pas besoin de les connaître, et ne pas partager d'informations hors de l'entreprise même quand on quitte son emploi chez Hempel.



Droits de l'Homme

Nous respectons et soutenons les Droits de l'Homme proclamés au plan international.



Nous nous engageons à respecter les Droits de l'Homme conformément aux principes directeurs des Nations Unies sur les affaires et les Droits de l'Homme, et conformément au Pacte mondial des Nations Unies. Notre engagement s'étend à tout impact négatif que nous pourrions avoir, auquel nous pourrions participer ou être liés par le biais des opérations de l'entreprise et de ses relations commerciales sur tous les marchés.

- Nous fournissons des conseils sur nos politiques en matière de Droits de l'Homme, en interne et en externe.
- Nous examinons continuellement les risques, politiques et processus de «due diligence» liés aux Droits de l'Homme pour veiller à mettre en place les bonnes procédures pour gérer efficacement tout problème.

! Ce que l'on attend de vous

- En tant que collaborateur d'Hempel, vous devez donner l'exemple et ne pas tolérer les violations des Droits de l'Homme.
 - **Toujours** veiller à se familiariser avec la politique d'Hempel sur les Droits de l'Homme et à comprendre comment cette politique s'applique à son propre travail.
 - **Toujours** respecter la politique d'Hempel sur les Droits de l'Homme, la législation et réglementation des Droits de l'Homme applicable.
-



Santé et sécurité

Hempel accorde une grande importance à la sécurité, et promeut un environnement de travail sain et sûr pour tous ses collaborateurs et partenaires commerciaux. Nous voulons que chacun ait un environnement de travail sûr et sain, où qu'il se trouve dans le monde.

- Nous avons adopté des normes de santé et de sécurité claires, et nous voulons que chacun les respecte.
- Nous remettons continuellement en question nos normes pour veiller à prévenir les accidents du travail. Personne ne vient travailler pour être blessé.
- Nous n'autorisons aucune forme d'abus d'alcool, de drogue ou autre abus au travail et nous offrons soutien aux collaborateurs ayant des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie.

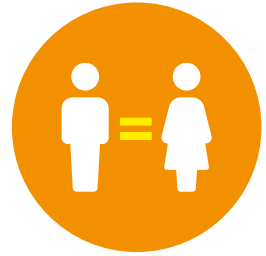
! Ce que l'on attend de vous

En tant que collaborateur d'Hempel, nous voulons que vous soyez les yeux et les oreilles d'Hempel pour nous aider à veiller à disposer d'un environnement de travail sûr et sain. Nous sommes tous responsables de notre propre sécurité et de celle de nos collègues et nous devons chercher à améliorer les conditions dans lesquelles travaillent les collaborateurs d'Hempel.

- **Toujours** respecter toutes les règles de sécurité applicables à son travail.
- **Toujours** arrêter de travailler si l'on remarque des conditions dangereuses ou des comportements dangereux et les signaler au supérieur hiérarchique.
- **Toujours** rechercher des manières de travailler plus sûres et suggérer des changements pour améliorer la sécurité du travail si l'on identifie une opportunité d'amélioration. Nous avons tous la responsabilité de remettre en question et améliorer continuellement nos habitudes de travail.

Diversité et inclusion

Hempel est convaincu que la diversité est la clé de sa réussite. Nous fournissons un environnement de travail inclusif, nous encourageons la diversité et nous œuvrons pour éliminer toutes les formes de discrimination.



- Nous promovons l'égalité des chances pour tous les collaborateurs.
- Nous œuvrons pour fournir un environnement de travail harmonieux, où chacun est traité avec respect.
- Nous n'acceptons aucune forme de discrimination. Ceci inclut la discrimination en matière de nationalité, ethnie, langue, couleur de peau, âge, sexe, milieu social, statut, richesse, responsabilités, fonction, religion, opinion, éducation, orientation sexuelle et de genre et situation de santé.
- Nous n'acceptons aucune forme de harcèlement.

! Ce que l'on attend de vous

Nous vous demandons de lire et de respecter la Politique de diversité et d'égalité des chances d'Hempel et de toujours traiter vos collègues et partenaires commerciaux avec respect.

- **Toujours** faire preuve de respect pour les différences culturelles.
 - **Toujours** baser ses décisions professionnelles sur le mérite des personnes pour éviter toute discrimination.
 - **Ne jamais** envoyer ou faire de messages ou commentaires offensants ou déplacés.
-



Droits au travail

Nous respectons et promovons les droits de nos collaborateurs au travail.

- Nous soutenons le droit de nos collaborateurs à la liberté d'association et reconnaissons leur droit à être membres d'un syndicat ou autre groupe de négociation collective.
- Nous offrons aux collaborateurs un salaire équitable pour leur travail, ainsi que des temps de repos et des congés payés conformément aux lois locales.
- Nous ne faisons jamais appel au travail des enfants ou au travail forcé, directement ou par le biais des sous-traitants ou autres partenaires commerciaux.

Ce que l'on attend de vous

En tant que collaborateur d'Hempel, vous devez faire preuve de respect pour vos collègues et toute autre personne avec laquelle vous entrez en contact dans le cadre de votre travail.

- **Toujours** respecter le droit des autres à s'inscrire à un syndicat, le choix du syndicat ou la décision de ne pas s'inscrire à un syndicat.
- **Toujours** rester vigilant quant aux problèmes de travail des enfants et de travail forcé, non seulement chez Hempel mais aussi chez nos fournisseurs.

Environnement

Nous soutenons la protection de l'environnement par le biais de nos politiques et actions.



Nous prenons soin de l'environnement et cherchons régulièrement à réduire l'impact environnemental de nos produits et opérations. Notre soin de l'environnement est démontré par notre gérance des produits et par notre travail continu pour réduire l'impact environnemental de nos opérations.

- Nous intégrons des technologies écologiquement durables au développement de nouveaux produits et solutions.
- Nous promovons l'utilisation de matériaux plus sûrs et œuvrons pour réduire leur impact environnemental.
- Nous examinons continuellement toutes nos opérations afin de minimiser les déchets et de réduire notre empreinte carbone.
- Nous nous engageons auprès de nos collaborateurs et partenaires commerciaux pour veiller à ce qu'ils respectent des pratiques écologiques.

! Ce que l'on attend de vous

En tant que collaborateur d'Hempel, vous devez chercher à réduire les déchets que vous produisez et l'énergie que vous consommez dans toutes vos activités.

- **Toujours** respecter la législation environnementale applicable.
- **Toujours** suggérer des modifications qui réduisent les déchets, minimisent l'énergie que vous consommez ou améliorent l'empreinte environnementale d'Hempel quand on identifie une opportunité d'amélioration. Nous avons tous la responsabilité de remettre en question et améliorer continuellement nos habitudes de travail.



Exprimer une préoccupation

Nous sommes une société responsable et encourageons donc nos collaborateurs, clients, partenaires et autres parties prenantes à signaler ou questionner tout cas soupçonné de comportement potentiellement immoral ou illégal - et nous leurs donnons la possibilité de le faire. En tant que collaborateur, plusieurs voies sont à votre disposition pour faire des signalements. On vous encourage à signaler vos préoccupations par la voie qui vous convient le mieux.



Parler à quelqu'un

Vous pouvez signaler vos préoccupations à votre supérieur hiérarchique, à un autre membre de l'encadrement ou d'une fonction de soutien appropriée telle que le Service Juridique du Groupe ou le Service Ressources Humaines (« People et Culture »). Les ombudsmans (médiateurs) régionaux sont également disponibles pour discuter des problèmes sensibles de manière confidentielle.

Le Service d'Assistance Hempel (« Hempel Ethics Hotline ») pour les questions d'éthique

Le Service d'Assistance Hempel (« Hempel Ethics Hotline ») pour les questions d'éthique nous permet de questionner, signaler, enquêter et gérer les violations potentielles de notre Code de Conduite, de notre politique d'éthique commerciale ou de la législation en vigueur de manière professionnelle et sans compromettre la position de la personne qui signale l'incident en toute bonne foi.

Ce service permet de questionner ou signaler les préoccupations graves et sensibles de manière confidentielle. Utilisez-le si les autres voies de signalement vous mettent mal à l'aise ou si vous préférez soulever vos préoccupations directement et de façon anonyme auprès du Comité d'Éthique d'Hempel.

Nous recommandons d'utiliser le Service d'Assistance Hempel (« Hempel Ethics Hotline ») pour les questions d'éthique pour soulever des questions ou signaler des problèmes graves et sensibles y compris, mais sans s'y limiter :

- fraude
- corruption ou pot-de-vin
- violations graves des règles de santé, sécurité et environnement
- comportement immoral des cadres supérieurs
- discrimination de la part des cadres supérieurs
- violation de la loi sur la concurrence ou de la loi antitrust
- conflits d'intérêts

Arrêtez-vous et réfléchissez avant d'agir

En cas de doute ou de préoccupations

Vous avez le droit et l'obligation d'arrêter toute activité commerciale si vous avez des doutes quant au respect de nos politiques ou des principes de ce Code de conduite. Hempel reconnaît que nous devons d'abord comprendre avant d'agir. N'hésitez pas à faire entendre votre voix ou à poser vos questions.

En cas de doute

- Demandez de l'aide à votre supérieur hiérarchique ou à votre équipe d'assistance locale.
- Consultez le portail ComplianceHelp d'Hempel sur notre plateforme de collaboration (« Collaboration Platform »), où vous trouverez aide et informations.
- Contactez compliancehelp@hempel.com. Nous ferons de notre mieux pour vous donner une réponse dans un délai d'un jour ouvré.
- Ou bien soulevez votre question sensible ou préoccupation auprès du Service d'Assistance d'Hempel (« Hempel Ethics Hotline ») pour les questions d'éthique.

Arrêtez-vous et signalez

Vous avez le droit et l'obligation d'arrêter toute activité commerciale qui viole nos politiques ou des principes de ce Code de conduite.

Arrêtez-vous

- Quand une violation de la politique est sur le point de se produire.

Signalez

- Quand une violation de la politique s'est déjà produite. Vous pouvez faire un signalement de plusieurs manières.
- Parlez à votre supérieur hiérarchique ou à un autre collègue Hempel d'autorité similaire.
- Faites un signalement auprès du [Service d'Assistance d'Hempel](#) (« [Hempel Ethics Hotline](#) ») pour les questions d'éthique. Les signalements peuvent être faits de façon anonyme.

Hempel A/S

Lundtoftegårdsvej 91
DK-2800 Kgs. Lyngby
Danemark

Tél : +45 4593 3800
Fax : +45 4588 5518
Email : hempel@hempel.com